



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies.

Pour l'entreprise

- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse aux dirigeants, aux membres de la direction, aux gestionnaires de premier niveau (contremaître, superviseur, chef d'équipe), ainsi qu'à toutes personnes qui assument des responsabilités en santé et sécurité du travail dans votre entreprise.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Connaître les notions générales pour bien gérer la santé et la sécurité du travail.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les droits et les obligations en matière de santé et sécurité du travail
- Reconnaître les multiples impacts d'un accident de travail dans l'entreprise ainsi que les actions à prendre
- Identifier les étapes d'une démarche de prévention des accidents
- Reconnaître l'importance de la culture SST dans l'entreprise ainsi que du rôle du gestionnaire en prévention
- Comprendre le rôle de l'inspecteur de la CNESST et collaborer lors d'une visite de celui-ci

CONTENU DU COURS

- Le régime de santé et de sécurité du travail (classification, tarification et ressources)
- La réglementation en matière de santé et de sécurité (droits, obligations et diligence raisonnable)
- Les accidents de travail (coûts, enquêtes et analyses)
- La démarche de prévention (identification des risques, programme de prévention/santé, comité SST)
- Culture SST
- Supervision
- Préparation à la visite d'un inspecteur de la CNESST

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Outil d'identification des risques (CNESST)
- Extrait de LSST
- Les sept vertus du superviseur en SST (Michel Pérusse)
- 101 façons de reconnaître (CGSST)

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances à l'aide d'exercices durant la formation

DURÉE

Quatre (4) heures de contenu théorique

APRÈS LA FORMATION

UNE ATTESTATION DE VIA PRÉVENTION indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée du cours, et ce, en deux formats : 8.5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

** À la suite de la formation, le formateur pourra offrir du support individuel en entreprise pour aider le gestionnaire dans sa démarche de prévention

